

nesse, je crois que c'est quand même l'un de ceux où l'on est le plus en mesure d'apprécier la jeunesse à sa juste valeur.

Je désirerais de toute façon signaler aux députés que le gouvernement canadien a fait énormément pour la jeunesse, depuis quelques années. J'aimerais énumérer quelques-unes de ces réalisations.

• (1710)

Par exemple, le gouvernement canadien, il y a à peine trois ou quatre ans, a abaissé l'âge du droit de vote de 21 à 18 ans. Il a également créé des emplois d'été, dans le cadre du programme «Perspectives-Jeunesse», lancé il y a trois ou quatre ans, et a établi les auberges de jeunesse d'un bout à l'autre du pays. Les échanges interprovinciaux reçoivent aussi une aide financière du gouvernement fédéral. Ces échanges se font entre les différentes provinces et les deux territoires du pays, sans parler de l'aide qu'apporte le gouvernement fédéral aux échanges internationaux. Des voyages d'études à l'étranger et à travers le pays qui sont également défrayés par le gouvernement fédéral.

On pourrait également parler du rôle du gouvernement dans le sport amateur, auquel il a consenti des sommes considérables. Il existe également une politique nationale du logement, destinée à aider les étudiants qui, dans certains cas, ont bénéficié de taux d'intérêt préférentiels. Les prêts auxquels les étudiants étaient admissibles ont été portés de \$1,000 à \$1,400, avec exemption d'impôt de \$50 par mois pour un étudiant à plein temps, au niveau post-secondaire.

Monsieur le président, il y a en tout 84 différents programmes d'aide fédérale destinés à la jeunesse au Canada. Il serait impossible de les décrire tous en ce moment, mais j'aimerais en signaler un qui me paraît essentiel, et c'est celui des jeunes voyageurs.

Ce programme concerne les jeunes qui sont choisis pour voyager dans diverses provinces. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du secrétariat d'État, des dix gouvernements provinciaux et de ceux des deux territoires, de concert avec plusieurs municipalités canadiennes, a entrepris, il y a quelques années, d'organiser ces voyages d'études. Les rapports publiés à la suite de ces voyages démontrent jusqu'à quel point les jeunes qui ont participé à ces voyages les ont énormément appréciés, et les rapports annuels formulent le souhait que le gouvernement continue ce programme.

Le gouvernement fédéral compte également mettre sur pied d'autres programmes, bien que ce ne soit pas précisément l'objet du bill C-13, qui vise surtout à la proclamation d'une semaine nationale de la jeunesse au Canada.

Monsieur le président, je n'ai qu'une objection; c'est que, comme on peut le lire dans les notes explicatives du bill, on proclamerait comme semaine de la jeunesse la troisième semaine de novembre. En ce qui concerne le Canada français, on sait que le mois de novembre a toujours été associé aux morts et, pour cette raison, je verrais d'un mauvais œil qu'on associe la jeunesse au mois de novembre. Je préférerais qu'une telle semaine soit en avril ou en mai, période de l'année que l'on associe plus volontiers au concept de la jeunesse.

Un autre point auquel il faudrait peut-être accorder une certaine attention, c'est qu'en ayant une semaine nationale de la jeunesse, nous risquerions peut-être de voir les 51 autres semaines de l'année négliger la jeunesse.

Semaine de la jeunesse

Je suis d'accord avec l'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta pour dire qu'au moins pendant une semaine de l'année, il faudrait qu'on attire l'attention d'une façon particulière sur les jeunes et sur ce qu'ils font au pays.

Il existe un autre aspect à cette question, monsieur le président; c'est que les jeunes Canadiens ne travaillent pas seulement au Canada, mais également dans d'autres pays. Je pense à ceux qui œuvrent dans le cadre de programmes canadiens comme le SUCO par exemple, et qui font énormément de bien. On le souligne très peu. Dans certains pays, des jeunes ont travaillé d'une façon extraordinaire; cela a été souligné par les autorités des pays dans lesquels ils ont travaillé mais, malheureusement, ici au Canada, très souvent la population canadienne n'est même pas au courant de ce qu'ils ont fait. Je pense qu'une semaine comme celle-là, tout en soulignant ce que font les jeunes ici, pourrait également souligner ce que font les jeunes Canadiens dans les autres pays.

En terminant, monsieur le président, je voudrais mentionner qu'au cours de mes années d'enseignement, il y a un poème qui m'a toujours intéressé; il s'agit d'un poème de Kipling sur la jeunesse, lequel a été traduit par un grand écrivain français. Je ne sais pas si cela se fait à la Chambre, mais, de toute façon, je trouve qu'il se rattache parfaitement à la question soulevée par l'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta, et je voudrais le réciter. Voici:

Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir,
Si tu peux être amant sans être fou d'amour;
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre
Et, te sentant haï, sans haïr à ton tour,
Pourtant lutter et te défendre;
Si tu peux supporter d'entendre tes paroles
Travesties par des gueux pour exciter des sots,
Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles,
Sans mentir toi-même d'un mot;
Si tu peux rester digne en étant populaire,
Si tu peux rester peuple en conseillant les Rois
Et si tu peux aimer tous tes amis en frères,
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi;
Si tu sais méditer, observer et connaître,
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur,
Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,
Penser, sans n'être qu'un penseur;
Si tu peux être dur sans jamais être en rage,
Si tu peux être brave et jamais imprudent,
Si tu peux être bon, si tu sais être sage,
Sans être moral ni pédant;
Si tu peux rencontrer triomphe après défaite
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres les perdront;
Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis
Et, ce qui vaut bien mieux que les Rois et la Gloire
TU SERAS UN HOMME, MON FILS.

Kipling

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Avant de donner la parole à un autre député, je ferai remarquer à l'honorable député de Sherbrooke que le Règlement ne défend pas de réciter des poèmes, pourvu qu'on ne les lise pas. Le député s'est donc conformé au Règlement.

[Traduction]

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, étant donné que nous faisons beaucoup de cas de la jeunesse, j'ai pensé, en raison de mon jeune âge, que je pourrais peut-être faire quelques observations au sujet de la propo-